

**Service instructeur**

DECS - service appuis et ressources

**Service consulté**

**DAES- Unité Sports et Jeunesse**

**POLITIQUE DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE  
PROGRAMME VIE SCOLAIRE  
SUBVENTION POUR LES SORTIES SCOLAIRES AVEC NUITÉES  
ANNEE 2018 - PREMIERE LISTE**

Résumé : Le présent rapport vous propose le versement, aux organisateurs de sorties scolaires avec nuitées, des subventions d'un montant total de 149 180 € pour 100 dossiers.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la 8<sup>ème</sup> Commission du 16 février 2018.

Par délibération du 10 novembre 2017, la Commission permanente a adopté les modalités d'intervention du Conseil départemental en faveur des sorties scolaires avec nuitées en 2018.

Il s'agit exclusivement de séjours dans les centres agréés de catégorie A et B du Haut-Rhin. Une subvention est accordée sur la base de 10 €/élève/nuitée.

En outre, par délibération du 21 décembre 2017, le Conseil départemental a inscrit au BP 2018 pour ce dispositif des crédits de paiement à hauteur de 195 000 €. La Commission permanente a, quant à elle, reçu délégation pour l'attribution des subventions.

Le tableau joint en annexe présente la liste des établissements scolaires ayant déposé une demande de subvention départementale pour des sorties scolaires avec nuitées se déroulant pour l'essentiel au cours du premier semestre 2018. Il s'agit de 100 dossiers représentant un engagement financier total de 149 180 €.

En conclusion, le présent rapport vous propose :

- d'approuver la première liste de l'année 2018 de demandes de subventions pour des sorties scolaires avec nuitées, d'un montant total de 149 180 € ;
- d'accorder aux organisateurs de ces sorties des subventions maximales telles que prévues au tableau annexé ;

- de préciser que ces subventions seront recalculées au vu du nombre effectif de participants et qu'elles feront l'objet d'un versement unique ;
- de préciser que les dépenses correspondantes seront prélevées du budget départemental sur les imputations suivantes :
  - Programme E855 - ligne 65 – 21 - 6574 -2628 – 003 ;
  - Programme E855 - ligne 65 – 221 - 6574 -2628 – 003 ;
  - Programme E855 - ligne 65 – 221 - 65737 -2628 – 003.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT